

Recommandations générales

Soyez prudents : prenez de bonnes chaussures de randonnée, montantes si possible, de l'eau, quelques aliments énergétiques, une protection contre le soleil (chapeau, lunettes), une tenue adaptée (pour VTT, casque et matériel de réparation), une petite pharmacie et un téléphone portable.

Veillez à la météo locale avant tout départ.

Météo France : 08 99 71 02 07 ou www.meteofrance.com
ou l'été auprès du **Point Info**, à la Mairie de Saint-Remèze :
04 75 04 12 24.

Respectez les milieux traversés, les propriétés privées mises aimablement à votre disposition, les gués, les consignes et balisages. Regardez bien aux traversées de route.

Évitez tout feu, la garrigue est trop vulnérable.

Fermez les clôtures. Attention aux clôtures électriques. Tenez les chiens en laisse.

En période de chasse (du 15 août à fin février) et à proximité de battue aux sangliers, manifestez votre présence auprès du premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours. Si vous êtes un groupe, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Chasseurs d'Ardèche : 04 75 87 88 20.

L'association n'est pas responsable en cas d'accident sur les chemins de randonnée.

Respectez l'environnement et la nature :

On évite de sortir des chemins balisés ; il existe des espèces rares ou protégées. On ne dégrade pas, ne monte pas sur les murets en pierre sèche. Bien évidemment, on ramasse ses ordures.

Dans la **Réserve Naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche**, se conformer scrupuleusement à la réglementation.

Les cueillettes ne sont pas autorisées.

Le Réseau Eco-Veille® :

Si vous rencontrez des problèmes de balisage, signalétique, environnementaux... les signaler en remplissant la fiche Eco-veille téléchargeable sur : www.ardèche.ffrandonnee.fr

Numéros utiles et numéros en cas d'urgence :

Samu - 15 Police Secours - 17 Pompiers -18 Général -112

Mairie de Saint-Remèze - 04 75 04 12 24

Dans le périmètre de la Réserve, le SGGA - 04 75 98 77 31

Bonne randonnée et bonne découverte du milieu exceptionnel de Saint-Remèze !

L'association **Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze**, née en 2009, a pour but de « *mettre en œuvre toute opération, toute manifestation, toute action liée à l'étude, l'inventaire, la préservation, la prévention, la promotion afférant au patrimoine culturel, naturel, architectural et environnemental de Saint-Remèze et de son territoire* ».

Elle a l'agrément Jeunesse et Education populaire et a son siège social à la Mairie de Saint-Remèze. Elle propose chaque année un programme de sorties thématiques et d'animations, des activités ouvertes à tous.

Elle est à l'origine de l'ouverture de plusieurs chemins de randonnée pour mieux s'approprier et découvrir le territoire.

L'association est consciente de l'enjeu qui se présente à elle avec, à sa porte, la grotte Chauvet-Pont d'Arc, classée au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2014, la Caverne ou restitution de l'original à moins de 7 km, le site de la Madeleine au cœur des Gorges de l'Ardèche, la Réserve naturelle nationale et bien d'autres atouts, qui attirent sur la commune un afflux touristique de personnes passionnées de patrimoine culturel et environnemental.



Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze

Mairie, 07700 Saint-Remèze

Tél: 04 75 98 48 49 - 04 75 04 09 52 - 06 82 42 84 51

Adresse Email : michel.raimbault2@wanadoo.fr

Site web : www.patrimoinestremeze.org

**Circuit VTT 1
De Saint-Remèze à
Gogne et Micalen (Gras)**



VTT

BALISAGE ORANGE

23 km

1 heure 30 mn à 2 heures.

Dénivelé 300 m.

Intérêt

Panorama sur la Dent de Rez, le hameau de Gogne avec vues imprenables sur la vallée du Rhône, les Préalpes à l'est, les Cévennes à l'ouest. Le village pittoresque de Gras, la Plaine de Gras, la Distillerie de lavande.

